Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur
l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 27 septembre 2026 de 6 heures à 22 heures
au Kiosque

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Valérie LERIQUIER, présidente du Comité des fêtes de Molinghem, domiciliée à ISBERGUES, 128 rue Basse, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du 1er et 3ème groupes.

ARRÊTE

Article 1er : Madame Valérie LERIQUIER, présidente du Comité des fêtes de Molinghem est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du 1er et 3ème groupes, à l'occasion de la fête du Kiosque, le dimanche 27 septembre 2026 de 6 heures à 22 heures, au Kiosque.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 SEP. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 22 SEP. 2026